

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, des 2 et 23 décembre 2020, du 31 mai 2021 ; des 9 et 13 décembre 2021, du 20 septembre 2022 et du 7 novembre 2022 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1.** Délégation de signature est accordée aux agents de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale dont les noms et fonctions sont repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer, chacun dans les limites de son niveau de responsabilité, de son domaine de compétence et des mentions figurant audit tableau :

#### AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 Toutes correspondances courantes ;

2 Tous courriers et tous actes et décisions dans le cadre d'une procédure administrative conduisant à la prise d'une décision par une des autorités décisionnaires du Département, et notamment :

2.1 Les accusés de réception et accusés d'enregistrement des demandes adressées à l'administration au sens du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que les lettres de demande de production de pièces manquantes ou de régularisation de la demande ;

2.2 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet d'opposer un délai, une forclusion, une prescription ou une déchéance ;

2.3 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de décliner la compétence du Département pour le traitement d'une demande et, le cas échéant, dans les conditions prévues par le code des

relations entre le public et l'administration de transmettre cette demande à l'autorité compétente et d'en aviser l'intéressé ;

2.4 Tous courriers et actes relatifs aux échanges de données et information avec les autres administrations dans le cadre du traitement d'une demande dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

2.5 Les décisions relevant du Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur (à l'exception des décisions en matière financière et en matière d'achat public qui font l'objet de dispositions particulières) ;

2.6 Les décisions de rejet et leur notification ;

2.7 et, plus généralement, tous courriers et tous actes nécessaires à la préparation, à la notification et à l'application des décisions prises par le Conseil départemental, par la Commission permanente du Conseil départemental, par le Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur ;

3 Les conventions de toute nature à l'exception des marchés, accords-cadres, contrats de concession et conventions de délégation de service public ;

4 Les copies conformes de documents, expéditions et ampliements de tous actes et décisions ainsi que le visa de toutes pièces à annexer auxdits actes et décisions ou à produire dans tout dossier ou toute procédure, procès-verbaux, attestations et certificats administratifs ;

5 Les ordres de mission et états de frais de déplacement.

#### **AFFAIRES FINANCIERES :**

6 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de réaliser l'engagement comptable, l'engagement juridique et la liquidation de toute dépense et toute recette sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, à l'exception de l'engagement juridique des marchés publics, des contrats de concession, des conventions de délégation de service public et des commandes passées à une centrale d'achat ;

7 Le visa de toutes pièces à annexer ou à produire dans tout dossier en vue de l'engagement ou de la liquidation de dépense ou de recette, les attestations, certificats et constatations ayant pour objet ou pour effet de constater le service fait, et ainsi d'en préparer la certification, relatif à la liquidation de toute dépense sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, y compris pour les marchés publics, les contrats de concession, les conventions de délégation de service public et les commandes passées à une centrale d'achat ;

## **ACHAT PUBLIC :**

8 Tous courriers et tous actes et décisions, notifications, avis, certificats, procès-verbaux, constats, rapports, pièces et documents concernant :

8.1 La détermination des besoins et la passation (y compris leur signature) des marchés publics, des contrats de concession et des conventions de délégation de service public ainsi que les commandes passées à une centrale d'achat, dont les besoins, éventuellement allotis, sont d'un montant total hors taxes inférieur au seuil des procédures formalisées applicable aux marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales, quelle que soit la procédure adoptée.

8.2 La détermination des besoins et la passation (y compris leur signature) des marchés publics, des contrats de concession et des conventions de délégation de service public, dont les besoins, éventuellement allotis, sont d'un montant total hors taxes inférieur au seuil des procédures formalisées applicable aux marchés publics de travaux des collectivités territoriales, quelle que soit la procédure adoptée.

8.3 L'exécution des marchés publics, contrats de concession, conventions de délégation de service public et commandes passées à une centrale d'achat (et, notamment la résiliation, les actes de sous-traitance, les modifications (avenants), les ordres de service et bons de commande).

Les courriers, actes et décisions mentionnés au présent article s'entendent des correspondances adressées par voie postale ou remises contre décharge ou adressées par voie électronique, ainsi que de tous documents, pièces et formulaires écrits, quel que soit le support.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et, le cas échéant, de la signature électronique.

Les rapports destinés au Conseil Départemental ou à la Commission Permanente, sont exclus de la présente délégation.

## **DELEGATIONS SPECIFIQUES**

DS-1 Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Les correspondances relatives au dispositif de la MASP, les contrats de mise en œuvre, les avenants aux contrats et renouvellement de la mesure.

## **ARTICLE 2.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Fait à Lille le 14 avril 2023

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**Accusé de réception de la préfecture** : 059-225900018-20230414-230414H18646H1-AR

**Date de réception en préfecture le** : 18 avril 2023

**Affiché le** : 18 avril 2023

**?Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

Direction Service	Nom Prénom Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
<b>Direction de l'Action Sociale</b>  <b>Service Pilotage et Appui aux Territoires</b>	Marie-Hélène BERNARD Directrice	Toutes les matières Sauf 8.2		<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
	Poste vacant Directeur Adjoint	Toutes les matières Sauf 8.2		
Marie CHASTEL Responsable de Service	1, 2 et 5			
<b>Pôle Ingénierie Sociale</b>  <b>Service Ingénierie Sociale</b>  <b>Service Jeunes Nordistes</b>  <b>Service Logement</b>	Sophie TILMANT Responsable de Pôle (à compter du 1 <sup>er</sup> mai)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.1, 8.3		
	Karine BARRE Responsable de service	1, 2 et 5		
	Poste vacant Responsable de service	1, 2 et 5		
	Poste vacant Responsable de service	1, 2 et 5		

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

Direction Service	Nom Prénom Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
<p><b>Pôle Action Sociale</b></p> <p><b>Pôles d'Action Sociale de Proximité</b></p> <p><b>Pôle d'Action Sociale de proximité de métropole Lille</b></p> <p><b>Service Social de Proximité de Lille Moulins</b></p>	Poste vacant Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Hélène ROBERT ou Gautier LAMAND ou Stéphanie LECOQ ou Sandra ROUSSEAU ou Christian DENIS ou Amandine DESPRES	<p><b>AR-DAJAP/2023/273</b></p> <p><b>AR-DAJAP/2023/273</b></p>
	Corinne JARASZKIEWICZ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1		
	Poste vacant Responsable de Pôle Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1		
	Emilie DURAND Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Cécile DERNA ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Lille Fives</b>	Cécile DERNA Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Lille Vauban</b>	Fatima SABIR Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNA ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Lille Sud</b>	Poste vacant Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNA ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Villeneuve d'Ascq</b>	Poste vacant Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNAN ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de La Madeleine</b>	Jessica DEROEUX Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNAN ou Fatima SABIR ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Cysoing Pont à Marcq</b>	Corinne ROUBLIQUE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNAN ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Marcq en Baroeul – Mons en Baroeul</b>	Sylvie BECAMEL Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNÀ ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Hellemmes</b>	Salima ZOUADINE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNÀ ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité d'Haubourdin La Bassée</b>	Laëtitia MILLIOT Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNÀ ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Seclin</b>	Ludivine ASSEMAN Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNA ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Audrey DESREUX ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Lomme Lambersart</b>	Audrey DESREUX Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNA ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Karine CROQUET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité d'Armentières</b>	Karine CROQUET Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emilie DURAND ou Cécile DERNA ou Fatima SABIR ou Jessica DEROEUX ou Corinne ROUBLIQUE ou Sylvie BECAMEL ou Salima ZOUADINE ou Laëtitia MILLIOT ou Ludivine ASSEMAN ou Audrey DESREUX	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>  <b>Pôle d'Action Sociale de métropole Roubaix-Tourcoing</b>	Hélène ROBERT Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Gautier LAMAND ou Stéphanie LECOQ ou Sandra ROUSSEAU ou Christian DENIS ou Amandine DESPRES	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
	Poste vacant Responsable de Pôle Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1		
<b>Service Social de Proximité de Halluin</b>	Marianne LEFEBVRE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Tourcoing-Mouvoux</b>	Mohamed HAMMAMI Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Tourcoing-Neuville</b>	Laurie POTEL Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Roubaix-Croix</b>	Marjory DEGORE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Roubaix-Hem</b>	Sophie MEIRHAEGHE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Roubaix ville</b>	Poste vacant Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité de Roubaix-Wasquehal</b>	Laura SADRY Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Salima SELMANE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Wattrelos-Leers</b>	Salima SELMANE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Marianne LEFEBVRE ou Mohamed HAMMAMI ou Laurie POTEL ou Marjory DEGORE ou Sophie MEIRHAEGHE ou Laura SADRY	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>				
<b>Pôle d'Action Sociale des Flandres</b>	Gautier LAMAND Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Hélène ROBERT ou Stéphanie LECOQ ou Sandra ROUSSEAU ou Christian DENIS ou Amandine DESPRES	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Bergues-Coudekerque</b>	Nathalie VANHILLE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Véronique SIMOENS ou Fabien RUCKEBUSCH ou Vanessa SMAGGHE ou Xavier GABREAU ou Céline LAHOUSSE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Dunkerque-Wormhout</b>	Véronique SIMOENS Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Nathalie VANHILLE ou Fabien RUCKEBUSCH ou Vanessa SMAGGHE ou Xavier GABREAU ou Céline LAHOUSSE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Dunkerque Est Hondskoote</b>	Fabien RUCKEBUSCH Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Nathalie VANHILLE ou Véronique SIMOENS ou Vanessa SMAGGHE ou Xavier GABREAU ou Céline LAHOUSSE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

Direction Service	Nom Prénom Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
<b>Service Social de Proximité de Gravelines-Bourbourg</b>	Vanessa SMAGGHE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Nathalie VANHILLE ou Véronique SIMOENS ou Fabien RUCKEBUSCH ou Xavier GABREAU ou Céline LAHOUSSE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Hazebrouck</b>	Xavier GABREAU Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Nathalie VANHILLE ou Véronique SIMOENS ou Fabien RUCKEBUSCH ou Vanessa SMAGGHE ou Céline LAHOUSSE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Bailleul-Merville</b>	Céline LAHOUSSE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Nathalie VANHILLE ou Véronique SIMOENS ou Fabien RUCKEBUSCH ou Vanessa SMAGGHE ou Xavier GABREAU ou	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>				
<b>Pôle d'Action Sociale du Douaisis</b>	Stéphanie LECOQ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Sandra ROUSSEAU ou Christian DENIS ou Amandine DESPRES ou Hélène ROBERT ou Gauthier LAMAND	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Douai-Arleux</b>	Bénédicte DELATTRE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Karine HERBAUT ou Marion BOTTIN ou Sabrina MICHEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Douai-Waziers</b>	Karine HERBAUT Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Bénédicte DELATTRE ou Marion BOTTIN ou Sabrina MICHEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Sin le Noble – Guesnain – Aniche</b>	Marion BOTTIN Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Bénédicte DELATTRE ou Karine HERBAUT ou Sabrina MICHEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Somain-Orchies</b>	Sabrina MICHEL Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Bénédicte DELATTRE ou Karine HERBAUT ou Marion BOTTIN	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>				
<b>Pôle d'Action Sociale du Cambrésis</b>	Sandra ROUSSEAU Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Hélène ROBERT ou Gautier LAMAND ou Stéphanie LECOQ ou Christian DENIS ou Amandine DESPRES	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Caudry-Le Cateau</b>	Sandrine CARTEGNE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Emmanuel AVERLANT ou Valérie MICHAUX	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Cambrai-Marcoing</b>	Emmanuel AVERLANT Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Sandrine CARTEGNE ou Valérie MICHAUX	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Avesnes les Aubert Solesmes</b>	Valérie MICHAUX Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Sandrine CARTEGNE ou Emmanuel AVERLANT	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>				
<b>Pôle d'Action Sociale de l'Avesnois</b>	Christian DENIS Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Hélène ROBERT ou Gautier LAMAND ou Stéphanie LECOQ ou Sandra ROUSSEAU ou Amandine DESPRES	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité d'Aulnoye Aymeries Le Quesnoy</b>	Poste vacant Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Audrey JUPIN ou Cécile GERNEZ ou Florence LADRIER	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité d'Avesnes – Fourmies</b>	Audrey JUPIN Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Cécile GERNEZ ou Florence LADRIER	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Maubeuge-Hautmont</b>	Cécile GERNEZ Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Audrey JUPIN ou Florence LADRIER	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Maubeuge-Jeumont</b>	Florence LADRIER Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Audrey JUPIN ou Cécile GERNEZ	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Pôles d'Action Sociale de Proximité (suite)</b>				
<b>Pôle d'Action Sociale du Valenciennois</b>	Amandine DESPRES Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1	Corinne JARASZKIEWICZ ou Hélène ROBERT ou Gautier LAMAND ou Stéphanie LECOQ ou Sandra ROUSSEAU ou Christian DENIS	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
	Poste Vacant Responsable de Pôle Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 1		
<b>Service Social de Proximité de Condé</b>	Isabelle DELPORTE Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Lydie COLLINET ou Claire FROMONT ou Anna DEGRANDSART ou Siham BOUDIA ou Corinne LANÇON ou Ingrid HAMPEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Saint Amand</b>	Lydie COLLINET Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Isabelle DELPORTE ou Claire FROMONT ou Anna DEGRANDSART ou Siham BOUDIA ou Corinne LANÇON ou Ingrid HAMPEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité d'Onnaing</b>	Claire FROMONT Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Lydie COLLINET ou Anna DEGRANDSART ou Siham BOUDIA ou Corinne LANÇON ou Ingrid HAMPEL ou Isabelle DELPORTE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>

**Direction Générale Adjointe Retour à l'Emploi et Action Sociale –  
 Direction de l'Action Sociale  
 Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/273**

<b>Direction Service</b>	<b>Nom Prénom Qualité</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes visées à l'article 1 du présent arrêté</b>	<b>En cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Référence de l'arrêté</b>
<b>Service Social de Proximité d'Anzin</b>	Anna DEGRANDSART Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Lydie COLLINET ou Claire FROMONT ou Siham BOUDIA ou Corinne LANÇON ou Ingrid HAMPEL ou Isabelle DELPORTE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Denain-Bouchain</b>	Siham BOUDIA Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Lydie COLLINET ou Claire FROMONT ou Anna DEGRANDSART ou Corinne LANÇON ou Ingrid HAMPEL ou Isabelle DELPORTE	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Denain-Lourches</b>	Corinne LANÇON Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Lydie COLLINET ou Claire FROMONT ou Anna DEGRANDSART ou Siham BOUDIA ou Isabelle DELPORTE ou Ingrid HAMPEL	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>
<b>Service Social de Proximité de Valenciennes</b>	Ingrid HAMPEL Responsable de Service Social de Proximité	1, 2, 5	Claire FROMONT ou Anna DEGRANDSART ou Siham BOUDIA ou Corinne LANÇON ou Isabelle DELPORTE ou Lydie COLLINET	<b>AR-DAJAP/2023/273</b>